



ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 27 novembre 2018 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018 (usagers)

PROCURATION N°

Mandant

Nom, prénom :

Electeur du collège (préciser) :

Donne procuration à :

Mandataire

Nom, prénom :

Electeur du collège (préciser) :

Pour voter en mes lieu et place, lors du scrutin :

[F4] du 27 novembre 2018 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

[F4] des 27 et 28 novembre 2018 (étudiants/usagers)

L'électeur à qui vous donnez procuration (le/la mandataire) doit appartenir au même collège que vous-même.

Une personne ne peut pas détenir plus de deux procurations.

Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait du formulaire de procuration.

Fait à, le Signature du mandant

Ce document original manuscrit doit être enregistré dans la composante, au plus tard la veille du scrutin. L'enregistrement d'une procuration transmise par télécopie ou par voie électronique n'est pas admis. En effet, seul un document original, revêtu de la signature du mandant, permet de vérifier l'authenticité de la procuration